

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 FEVRIER 2020**

Etaient présents : Mmes FUMEY, HERMET, VINCENT

Mrs : AGUADO, AZEMA, BETEILLE, CASSAN, DONS, HERRERO, MICHEL,

Procuration : Mr PAILHES à Mme FUMEY, Mr GONZALEZ à Mme VINCENT

Absents excusés : Mr HORTALA, MR ESTEBANEZ, MME VICENS

### **ADHESION 2020 A L'OFFICE INTERCOMMUNAL DE TOURISME DE LA MONTAGNE NOIRE**

Monsieur le Maire signale qu'il y aurait lieu d'adhérer à l'Office Intercommunal de la Montagne Noire dont une antenne est située sur la Commune, sachant que celui-ci diffuse beaucoup de publicité pour le territoire aux nombreux touristes qui l'utilisent. Monsieur le Maire signale que le montant de l'adhésion s'élève à 50.00 € par an. Le Conseil Municipal entérine cette décision.

### **MOTION DE SOUTIEN A LA FILIERE VIGNE ET VIN**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Madame DELATTRE Nathalie, Sénatrice de la Gironde et de Monsieur HUPPE Philippe, Député de l'Hérault dans lequel ceux-ci souhaitent que le Conseil Municipal adopte une motion de soutien en faveur de la filière viticole. Après avoir entendu les différents arguments, le Conseil Municipal demande à Monsieur le Président de la République de faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher la catastrophe économique qui s'annonce et qui serait la conséquence de décisions nationales et notamment de réfléchir à une suspension provisoire de la taxe dite « GAFA » en vue de trouver un compromis à l'OCDE, et de reconnaître à la filière vin le statut de victime dans le conflit AIRBUS et en conséquence de mettre en place un mécanisme simple et efficace d'indemnisation des entreprises et exploitations de la filière vins touchées par les représailles américaines.

### **ENTRETIEN ANNUEL 2020 HORLOGE DE L'EGLISE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un devis pour l'entretien annuel de l'horloge de l'église pour l'année 2020 pour un montant de 1 976.00 € TTC, même montant que l'année dernière. Le Conseil Municipal donne son accord.

### **DON D'UN ADMINISTRÉ**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'un administré dans lequel celui-ci souhaite faire un don aux œuvres du bureau d'aide sociale de la commune et demande au Conseil Municipal son accord pour encaisser ce don. Le Conseil Municipal entérine cette décision.

### **DEMANDE ANNULATION FACTURE EAU**

Monsieur le Maire donne lecture d'un mail de Mme la Perceptrice de Cuxac Cabardès dans lequel celle-ci nous informe avoir reçu une demande d'un ancien administré pour effacer une dette de 3 factures d'eau pour un montant de 1 100.37 €. Monsieur le Maire demande son avis au Conseil Municipal. Celui-ci refuse la demande de cette personne et lui conseille de s'adresser à la Commission de surendettement.

## **DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ANIMATION CHATEAU**

Monsieur le Maire expose à cette assemblée qu'il y aurait lieu de prévoir pour la saison estivale 2020 le renouvellement des animations culturelles au château compte tenu que celles effectuées en 2019 ont donné satisfaction. Il serait prévu de faire éventuellement 2 manifestations qui auraient lieu les jeudis 30 juillet 2020 et 06 août 2020, avec le groupe OC avec un nouveau spectacle « LUMINA ». Le montant global de ces manifestations s'élève à la somme de 9 990.00 € T.T.C., auquel il convient de rajouter les frais de communication qui seraient de 340.00 € T.T.C. Le Conseil Municipal propose donc que le plan de financement pour cette opération pourrait être le suivant :

ORGANISME	MONTANT	%
REGION OCCITANIE	1 000.00 €	10
DEPARTEMENT DE L'AUDE	3 000.00 €	29
COMMUNE	6 330.00 €	61
TOTAL	10330.00 €	100

## **CONVENTION MISE A DISPOSITION NAGEURS SAUVETEURS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de passer une convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aude pour la mise à disposition de sapeurs-pompiers nageurs sauveteurs ainsi que le matériel de surveillance de secours et d'intervention nécessaires pour la surveillance de la baignade ouverte au public du Lampy.

Monsieur le Maire signale que cette convention débutera du 04 juillet au 23 Août 2020 et le coût de cette prestation est fixé à 54.00 € par jour et par sauveteur et demande son avis au Conseil Municipal. Celui-ci entérine cette décision.

## **CONVENTION MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL A L'ECOLE**

Monsieur le Maire rappelle qu'il y aurait lieu de renouveler la convention avec la Communauté de Communes de la Montagne Noire pour la mise à disposition du personnel communal affecté à l'école. En effet un agent communal effectue des tâches à l'école qui doivent être prises en charge par la Communauté de Communes de la Montagne Noire, car la compétence école a été transférée à l'EPCI depuis 2014, la Communauté s'engageant à rembourser à la commune la rémunération de l'agent qui est affecté à ce service suivant les heures de travail effectuées. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

## **OUVERTURE ENQUETE PUBLIQUE**

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite de la vente de la colonie de vacances de Fontcroisette, la nouvelle propriétaire sollicite le déclassement d'une partie du chemin dit du Lampy Neuf à Saissac qui traverse actuellement la propriété afin d'effectuer un échange avec deux parcelles de terrain appartenant à la propriété de Fontcroisette. Compte-tenu de la faible utilisation de cette voie et que l'échange permettra la continuité de ce chemin, il convient donc de procéder au déclassement du domaine public communal d'une partie de celui-ci. La prescription et les modalités de cette enquête seront définies par arrêté municipal. Le Conseil Municipal décide de lancer la procédure d'enquête publique pour le déclassement du domaine public communal

d'une partie du chemin dit du Lampy Neuf à Saissac et d'effectuer un échange avec la propriétaire du domaine de Fontcroisette avec deux parcelles qui permettront ainsi la continuité du chemin et donc son accord pour que Monsieur le Maire procède la désignation d'un commissaire enquêteur chargé de cette opération,

### QUESTIONS DIVERSES

- Demande de Subvention Rénovation VVF : Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal que la subvention accordée par la Direction du Tourisme et du Thermalisme de la Région ne peut être octroyée via le contrat Tourisme en une seule fois sur 2 ans. Pour cette raison, il y a lieu de modifier le plan de financement et ainsi de demander la subvention sur la totalité des travaux de rénovation.
- Régime indemnitaire : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de la Préfecture de l'Aude relatif à une délibération 2019-070 prise lors du précédent Conseil Municipal du 16 décembre 2019 concernant l'indemnité d'administration et de technicité attribuée à deux agents de la collectivité. Celle-ci n'étant plus valide, la délibération doit être retirée. La mise en place du nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel devra être mise en place prochainement. Le Conseil Municipal décide donc de procéder au retrait de cette délibération.
- Annulation facture : Monsieur le Maire signale que la commune a émis un titre à tort à l'encontre d'une administrée pour un montant de 18.96 € et demande au Conseil Municipal l'autorisation de rembourser cette personne. Le Conseil Municipal donne son accord.
- point sur le sinistre du Centre Culturel : Nous sommes toujours en attente du compte-rendu de l'expert de l'assurance. Un bureau d'Etudes a été mandaté pour faire un bilan énergétique et thermique de cette salle.
- Boues de la station d'épuration : Une nouvelle rencontre avec la DDTM, l'ATD et le SATESE concernant le refus du plan d'épandage des boues de la station d'épuration a eu lieu afin de connaître exactement les besoins de la DDTM pour accepter ce dossier. Un nouveau plan d'épandage devra être déposé. Les délais du montage de ce dossier étant très longs, une déshydrations des boues devra être effectuée comme l'année précédente.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 22 heures.

Le Maire



